

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE « ILBARRITZ MOURISCOT »**

SIEGE : HOTEL DE VILLE DE BIARRITZ (64200)

TELEPHONE : 05.59.41.59.41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 14 MARS 2024

Présents : Mme Maider AROSTEGUY (Présidente) - M. Emmanuel ALZURI - M. Marc BERARD - M. Marc CAMPANDEGUI - M. Edouard CHAZOUILLERES - Mme Anne-Cécile DURAND-PURVIS - Mme Valérie SUDAROVICH - M. Michel LABORDE

Secrétaire de séance : Mme Valérie SUDAROVICH

Absents ou Excusés : M. Brice MORIN

Implantation d'infrastructures de rechargement pour véhicules électriques

Demande d'avis

Madame AROSTEGUY présente le rapport suivant.

Mes chers collègues,

La Ville de Biarritz bénéficiait en fin d'année 2022 de la mise à disposition de dix points de recharge pour véhicules électriques gérés par Territoire Énergie 64, répartis sur cinq stations.

A la suite de l'installation de ces points de charge, une concertation, menée avec les conseils de quartier et le fournisseur d'énergie Enedis, a permis de faire le constat d'un nombre de stations insuffisant par rapport aux besoins des usagers de la Commune à l'horizon 2030.

Compte tenu de ce constat, la Ville de Biarritz a lancé un appel à manifestation d'intérêt et a confié au prestataire e-Totem le déploiement d'une quarantaine de nouvelles stations, représentant deux cent dix-neuf points de charge (lente, normale ou rapide).

Installées progressivement pendant un an à partir du dernier trimestre 2023, ces bornes sont accessibles par tous moyens de paiement : badge e-Totem, carte bancaire, applications smartphone...

Ces infrastructures de rechargement pour véhicules électriques seront notamment implantées :

- sur le site du parking de la Milady,
 - une station e-City, représentant trois bornes de 3 à 22 KW et six places de chargement ;
 - une station e-Fast, représentant trois bornes de charge rapide jusqu'à 250 KW et six places de chargement dont deux places PMR,
- sur l'aire de camping-cars, sise avenue de la Milady, un poste électrique Enedis.

Ainsi, une partie de ces bornes de recharge étant installée sur le territoire du SIAZIM, le conseil d'administration du SIAZIM est sollicité afin d'émettre un avis sur leur mise en place.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les mêmes, jour, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre
Biarritz, le 14 mars 2024
La Présidente

